Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le
ID : 056-215601253-20260731-2026_044-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Malguénac

Séance du 31/07/2026

Date de la convocation
24/07/2026

Date d'affichage de la convocation
24/07/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 17

Votes
Pour : 18 Contre :0 Abstention : 1

L'an 2026 et le 31 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Malguénac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Olivier GUÉGAN ;

Présent.e.s : M. GUÉGAN Olivier, Mme RESCOURIO Anne-Claire, M. GERACI Fabrice, Mme OLLIVIER Solène, M. LE GOUIC Jean Yves, Mme MAHO Jessie, M. JEGADO Nicolas, Mme PERROTIN Marie-Pierre, Mme AABI Delphine, M. LE BADEZET André, Mme LAURENT Delphine, M. POULLAIN Thomas, M. DURAND Stanislas, Mme PETTON LLucile, M. CHAUVIRE Yann, Mme ROUZO LE GALLIARD Sylvie, Mme KERREC Gwenn.

Absent.e.s excusé.e.s : M. JAN Rodolphe (procuration à M JEGADO), LE MOING Jean-Jacques (procuration à M. CHAUVIRE)

Absent.e.s:

Secrétaire de séance : Mme LAURENT Delphine

Réf	2026/044

Objet de la délibération : REGLEMENTS INTÉRIEURS ALSH VACANCES GUERN/MALGUENAC ET MERCREDI, CANTINE ET GARDERIE (remplacent ceux votés le 19.06.2026) RENTRÉE 2026- PROJETS EDUCATIFS DE L'ALSH MERCREDI (remplace celui voté le 24.05.2024) et de l'ALSH VACANCES GUERN /MALGUENAC (remplace celui voté le 7.11.2025) et de l'ESPACE JEUNES -

Madame RESCOURIO, adjointe à l'enfance, expose à l'assemblée que la commission enfance a travaillé sur les règlements intérieurs régissant les ALSH vacances Guern/Malguénac, et celui du mercredi. De même pour le règlement intérieur de la cantine et de la garderie. Ceux-ci ont été communiqués pour lecture à l'assemblée et après validation seront remis aux familles pour signature, il est précisé qu'une clause prévoyant l'exclusion d'un enfant d'un service périscolaire est prévue en cas de non-paiement des factures selon certaines conditions. Les projets éducatifs de l'ALSH vacances Guern/Malguénac et l'ALSH mercredi ont été revus. Le projet éducatif de l'espace jeune est également proposé à l'assemblée pour validation.

L'ensemble des règlements intérieurs pourra été appliqué dès la prochaine rentrée de septembre 2026.

Après débat, les membres du conseil municipal décident :

- D'APPROUVER le règlement intérieur de la cantine et de la garderie, de l'ALSH vacances Guern/Malguénac, de l'ALSH mercredi, ainsi que nouveaux projets éducatifs de l'ALSH vacances Guern/Malguénac, de l'ALSH mercredi et de valider celui crée pour l'espace jeunes.

Pour copie conforme.

MAIRIE DE MALGUENAC (Morbihan)

Le Maire,